

RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 9 MAI 1993

I. RAPPORT DE SYNTHÈSE

Arrivée à Dakar le jeudi 6 mai, la délégation de la Francophonie (délégation commune Agence de coopération culturelle et technique – Assemblée internationale des parlementaires de langue française) composée de 12 parlementaires et experts originaires de huit pays (Burundi, Canada, Communauté française de Belgique, Côte d'Ivoire, France, Guinée, Madagascar, Maroc) a suivi les opérations électorales pour les élections législatives. Cette délégation a été constituée sur la demande des autorités de la République du Sénégal au Conseil Permanent de la Francophonie (CPF). Elle a pris contact avec les leaders des principaux partis et a été reçue par Maître Wade, secrétaire général du P.D.S., Landing Savane, pour la coalition Jappoo et le conseiller à la communication de la présidence de la République, au siège électoral du PS, pour Dakar.

Elle a également été reçue par le Directeur des Affaires générales du Ministère de l'Intérieur, auprès duquel elle a pu recueillir de nombreuses informations sur l'organisation du scrutin et par le Directeur des Affaires juridiques du Ministère des Affaires étrangères.

Plusieurs membres de la délégation ont été reçus par le Président du Haut Conseil de la Radio et Télévision et par le Directeur de la Télévision. Ces entretiens ont plus spécialement porté sur les opérations de propagande électorale et le respect du principe d'égalité entre les six formations politiques présentant des candidats.

Des comptes rendus détaillés de ces entretiens figurent en annexe du présent rapport.

En outre, plusieurs membres de la délégation ont suivi les meetings du vendredi, dernier jour de la campagne électorale, afin de se faire une opinion sur les thèmes de campagne et l'atmosphère de celle-ci.

Un communiqué a été envoyé à la presse pour annoncer la présence de la délégation, qui a été repris par les principaux journaux (voir texte en annexe).

Le jour du scrutin, la délégation a constitué quatre missions pour suivre le déroulement des opérations :

- l'une s'est rendue à St-Louis et dans la région de Dagana (MM. Akoto Jao, Landry, Bourgaux),
- l'autre est allée dans la région de Fatick et Kaolack (Mme Bissonnette, M. Masclet),
- la troisième dans la région de Tambacounda (M. Knoop, M. Rajaonah, M. Mbonayo),
- la quatrième à Dakar, Rufisque et Thiès (M. le Sénateur Durand-Chastel, Mme Rochet, M. Khales, M. Dilami).

Des rapports particuliers sur ces missions ont été établis (voir en annexe).

Partout les délégués ont reçu l'aide des autorités locales lorsqu'ils l'ont demandée et un excellent accueil dans les bureaux de vote. Ils se sont présentés à la gouvernance ou à la préfecture, parfois au tribunal départemental et à la mairie. Quelque 250 bureaux de vote ont été visités.

II. LES OBSERVATIONS DE LA DÉLÉGATION ONT PORTÉ SUR LA CAMPAGNE ÉLECTORALE ET LE DÉROULEMENT DU SCRUTIN

A. Campagne électorale

Le climat de la campagne électorale était moins passionné que pour les élections présidentielles du 21 février 1993. Mais les meetings étaient relativement suivis.

Chaque parti disposait d'un temps d'antenne égal.

La presse a rendu largement compte de la campagne sur un ton de grande liberté, parfois même avec un esprit très critique et frondeur.

Si certains candidats ont critiqué les conditions de réalisation des émissions télévisées, tous ont admis que la campagne s'était bien passée et qu'ils avaient pu s'exprimer sans contrainte.

On peut donc considérer que la campagne a eu lieu dans de bonnes conditions du point de vue de la liberté d'expression et de la démocratie.

B. Déroulement du scrutin

Le scrutin a eu lieu dans le calme. Les électeurs étaient présents dès l'ouverture des bureaux, qui a pu avoir lieu à l'heure prévue.

Le matériel électoral était en place.

Un effort louable avait été fait en ce sens par l'Administration, tirant manifestement la leçon des élections présidentielles.

Certains points méritent néanmoins de retenir l'attention :

a) sur le plan de l'organisation matérielle : l'absence de corbeille à papier dans les isolements était générale : il conviendrait d'en prévoir pour mieux garantir le secret du vote. Pour le reste les affiches légales étaient apposées et les bulletins placés en tas réguliers.

b) Lors du dépouillement les électeurs n'étaient pas toujours admis dans le bureau de vote. Il est vrai que certains bureaux étaient très exigus laissant craindre de ce fait désordre et fraude. D'autre part, le contrôle démocratique était bien assuré par les représentants des listes figurant dans le bureau de vote.

Le mode de dépouillement des enveloppes était assez variable d'un bureau à l'autre. Il conviendrait de formaliser le processus et en tout cas de suivre scrupuleusement les indications des art. L. 55 et L. 56 du Code électoral.

c) Le sérieux et le scrupule des membres des bureaux de vote étaient évidents. Ceux-ci étaient pleinement conscients de l'importance de leur tâche, et, en particulier, très vigilants sur la question du contrôle des papiers d'identité, des ordonnances et des certificats de conformité. La lutte contre la fraude a occupé une place très importante dans la campagne électorale, entraînant une sensibilisation des membres des bureaux de vote et des électeurs.

d) Le problème le plus important demeure celui des ordonnances : celles-ci sont délivrées, en raison des imperfections et lacunes de la liste électorale, par le président du tribunal départemental. Elles sont assez nombreuses, à la mesure de ces lacunes, de même que les certificats de conformité destinés à corriger des erreurs matérielles de la liste (la plupart ayant été délivrés lors de l'élection présidentielle).

Le procédé, nécessaire pour permettre à tout électeur de voter, autorise la fraude de tous les côtés : formulaires faux, photocopies, tampons, et signatures imitées.

Certains bureaux de vote étaient en possession de fac-similés des documents officiels pour pouvoir détecter les faux. (Dans les bureaux de Dakar, les autorités sont passées pour donner des instructions aux bureaux de vote).

La meilleure parade a été la vigilance des bureaux de vote.

Des fraudeurs ont été arrêtés. Plus de deux cents ont été déférés à la justice.

e) Ces améliorations concernant la liste électorale et les procédures de vote sont importantes pour favoriser la participation électorale dans l'avenir.

Le taux de participation est jugé insuffisant par l'ensemble de la presse locale (41 % suivant les chiffres officiels).

Il est clair que la liste électorale doit être au plus vite améliorée.

D'autre part, les délais de demande et délivrance des ordonnances doivent être respectés, enfin les formulaires et la procédure de délivrance par les tribunaux uniformisés.

f) Le recensement par les commissions départementales où se sont rendus les membres de la mission a commencé dès 7h30, les plis contenant les procès-verbaux arrivant assez rapidement.

g) Dans l'ensemble, le scrutin s'est déroulé dans le calme, et en règle générale les questions posées au sein des bureaux de vote ont été réglées par consensus.

Les électeurs ont voté dans la sérénité.

III. L'APPRÉCIATION GÉNÉRALE PORTÉE PAR LA DÉLÉGATION EST DONC POSITIVE, EN RAISON DE L'AMÉLIORATION CONSTATÉE DEPUIS LE PRÉCÉDENT SCRUTIN, MÊME SI, SUR CERTAINS POINTS, DES CORRECTIONS SONT INDISPENSABLES POUR ÉVITER DES IRRÉGULARITÉS.

La délégation tient à remercier la République du Sénégal pour son invitation, les autorités administratives au plan national et local pour leur aide et les bureaux de vote pour leur accueil.